



P'tites News : FSS du 17 avril et FS du CSA de la DI PACAC

Transfert du SRE de la DR de Marseille à l'hôtel des Douanes de Marseille et Impact sur la Recette Interrégionale

L'Hôtel des Douanes appartient aux Domaines. L'administration des Douanes signe, tous les 9 ans, une convention d'utilisation. Il a une superficie de 5 500 m² ce qui en fait le 2ème plus grand bâtiment de France occupé par la Douane. Il dispose également d'une pièce classée, l'escalier principal. La superficie par agent est de 27m².

Les raisons du transfert :

- Garder l'HDD le plus longtemps possible. Pour cela, il faut densifier le bâtiment.
- Arrivée de 12 agents de l'Office National Anti-Fraude (ONAF) dans les bureaux situés au 2ème étage du Bâtiment A de la Caserne de la Joliette. Ces locaux sont actuellement occupés par le Service Régional d'Enquête (SRE).
- Rapprocher le SRE de la DR de Marseille et plus particulièrement du service du POC.

Les nouveaux locaux du SRE seront situés au 1^{er} étage de l'HDD dans trois anciens bureaux de la Recette Interrégionale (RI). L'open space comptabilité/ ex DAFN est réorganisé :

- 1 bureau pour la cheffe de service ;
- 2 bureaux pour les enquêteurs.

Après concertation avec les agents, il a été décidé qu'ils occuperaient les 3 bureaux exposés à la lumière, proches du passage vers la DR de Marseille, côté avenue Robert Schumann.

Le PLI a fait appel à une société spécialisée pour reconsidérer l'espace et les emplacements des bureaux. L'ensemble représente un coût de 25 000 euros (étude + aménagement). La participation budgétaire de la FS s'élève à 2 000 euros et répond à une demande supplémentaire des agents (plafond acoustique)

Les travaux de réaménagement devraient durer 15 jours. Des formules de repli sont prévues en salle Lacydon.



Déménagement prévu entre le 23 et le 28 avril 2025

Concernant l'accès des véhicules des agents, le PLI réfléchit à l'aménagement d'un emplacement pour les vélos dans le sous-sol et dans la cour intérieure pour les vélos électriques. Pour les voitures, il n'y a plus de place au sein de l'HDD. Les agents pourront continuer à garer leur voiture à la caserne de la Joliette.

Le véhicule de service est réformé (12 ans). Ils seront rattachés au pool DI/DR.

Les agents seront dotés d'une carte de tickets restaurant, comme tous les agents de l'HDD.

Nous, représentants CFDT, demandons si la DGFIP va participer au financement de l'installation de l'ONAF ?

Réponse négative, Cependant, un projet commun d'amélioration de la cité est engagé avec la DGFIP, la Mairie et la Douane pour la construction d'un parking en étage en haut de la cité qui serait accessible à la Douane, à la FIP et aux enseignants et ATSEM de l'école qui jouxte la caserne.

Il est possible qu'à l'avenir le bâtiment A soit occupé par d'autres administrations mais qui auront un rapport avec les missions douanières.

Quant au vote, nous avons préféré nous abstenir car nous pensons que tous les agents concernés n'ont pas eu de choix notamment ceux de la RI.

Les représentants CFDT, Armelle SALAÜN SCIACCA, Nicolas CERSOSIMO